

218C1912
FR0012821890-FS1133

29 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ADUX
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 novembre 2018, complété par un courrier reçu le 29 novembre, la société Orangegames Holding B.V.¹ (Beechavenue 182 1119 PX Schiphol-Rijk, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 novembre 2018, les seuils de 15% et 20% du capital des droits de vote de la société ADUX et détenir, au 26 novembre 2018, 877 617 actions ADUX représentant autant de droits de vote, soit 24,23% du capital et 22,15% des droits de vote de cette société², étant précisé qu'elle a déclaré avoir souscrit 425 951 actions ADUX lors de l'augmentation de capital (cf. ci-dessous) et avoir acquis 64 000 actions ADUX sous options le 26 novembre 2018 (cf. notamment D&I 218C1877 du 22 novembre 2018).

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société ADUX³.

La société Orangegames Holding B.V. a précisé avoir conclu des engagements d'acquisition d'actions ADUX au profit de MM. Cyril Zimmermann et Mickael Ferreira à hauteur de 64 000 actions ADUX le 10 décembre 2018 au prix de 4,20 € par action (chacun des cédants pour moitié).

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Orangegames Holding B.V. déclare par la présente que :

[Le financement relatif à la souscription à l'augmentation de capital et à l'acquisition des actions sous options a été réalisé] sur fonds propres [...];

Orangegames Holding B.V. agit seul ;

Orangegames Holding B.V. prévoit de poursuivre ses achats et d'acquérir 32 000 ADUX actions détenues par M. Cyril Zimmermann et 32 000 actions ADUX détenues par M. Mickaël Ferreira dans les prochains jours. Il envisage également d'acheter tous leurs droits préférentiels de souscription pour participer à l'augmentation de capital de ADUX ;

Orangegames Holding B.V. n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société et a l'intention de rester en deçà du seuil de 30% en capital et en droits de vote ;

¹ Société de droit néerlandais agissant sous le nom commercial Azerion Holding « *a limited liability company* » et détenue au plus haut niveau par M. Atilla Aytekin, M. Umut Akpınar et M. Erbas.

² Sur la base d'un capital composé de 3 622 037 actions représentant 3 962 807 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société ADUX en date du 21 novembre 2018.

Orangegames Holding B.V. entend poursuivre la stratégie suivante vis-à-vis de l'émetteur : Azerion Holding a signé un partenariat commercial avec ADUX pour explorer les opportunités commerciales et réaliser une coopération des ventes, du marketing et de la technologie au profit des synergies mutuelles sur différents marchés en Europe ;

En ce qui concerne cette stratégie, Orangegames Holding B.V. :

- (a) n'a pas de projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- (b) n'envisage pas de modification de l'activité de l'émetteur ;
- (c) n'envisage pas de modification des statuts de l'émetteur ;
- (d) n'envisage pas de radiation des négociations d'une catégorie de titres financiers de l'émetteur ;
- (e) n'envisage pas d'émission de titres financiers de l'émetteur.

Orangegames Holding B.V. ne détient aucun des instruments financiers visés à l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce ;

Orangegames Holding B.V. n'est parti à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;

Comme mentionné ci-dessus, Orangegames Holding B.V. envisage d'acquérir des actions M. Cyril Zimmermann et M. Mickaël Ferreira dans les prochains jours au prix de 4,20 € par action ;

Orangegames Holding B.V. a l'intention de demander la nomination de deux personnes au conseil d'administration de l'émetteur. »
